



Agio dûs au locataire qui ne paie pas sur le bon compte

Par **mod77**, le **06/01/2011** à **11:57**

Bonjour,

Mon locataire devait depuis novembre 2010 faire les virements de loyers sur mon nouveau compte. Alors qu'il m'a promis de le faire il ne l'a pas fait et à continuer de le faire sur l'ancien. J'ai du faire un virement lorsque je m'en suis aperçu mais des agios m'ont été facturés. Aujourd'hui re-belotte.

Ai-je droit de facturer ces pénalité au locataire qui me cause ces soucis?

Merci

Par **Domil**, le **06/01/2011** à **13:04**

non. Le locataire pourrait aussi vous envoyer un chèque, un mandat-cash et si le bail ne comporte pas une clause spéciale disant que c'est à lui de vous faire parvenir le loyer, attendre que vous veniez le chercher.

Avez-vous avisé le locataire, par LRAR, des nouvelles coordonnées bancaires ?

Par **mod77**, le **06/01/2011** à **14:05**

Bjr,

non, on s'est vu et je lui ai donné le RIB.

Il m'a promis de le faire pour le mois de novembre car c'était trop tard pour octobre. Mais ni novembre ni décembre ni janvier n'ont été fait. Je viens de lui adresser une Lettre LRAR.

Merci.